



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le 2 décembre à 19h00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni en son lieu de séance habituel, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 04/09/2024.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BATONNET Jean-Luc, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François

Suppléants : aucun

Excusés : aucun

Excusés ayant donné procuration : Mme CABARTIER Karine à M. THUILLIER Jean-François, M. DUPONT Thierry à M. COUTENCEAU Nicolas, Mme ROYER Patricia à M. LAURENT Cyril, M. VALENTIN Patrice à M. BATONNET Jean-Luc

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BASSAC Benoît, Mme CAIN Patricia, M. GRUAT Cyrille, M. MARTIN Bruno

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme CARTON Dany

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2024_012 marché 2024-ST-003 Aménagement de la rue du Fossé de Braux à Marcilly sur Seine - avenant 1

Dans le cadre de sa compétence Voirie, la CCSSOM réalise un aménagement de la rue du fossé de Braux à Marcilly sur Seine, qui comprend les travaux d'assainissement des eaux pluviales, de voirie et de signalisation.

Dans le cadre de ce chantier, il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1, R2194 et suivants et R2122-2 ;

Considérant la proposition d'avenant formulée par l'entreprise EIFFAGE titulaire du marché, pour un montant de 9626 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire

DECIDE

- **D'APPROUVER**, la proposition d'avenant de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 9626 € HT, soit 11 551,20 € TTC;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de territoire d'industrie

Présentation de Marne Développement, largement associé à la démarche afin de capitaliser sur le fait que cet interlocuteur est déjà bien connu par les acteurs économiques.

Présentation par le chargé de mission territoires d'industrie (voir diaporama joint).

Le Président rappelle que contrairement à ce qui a été annoncé à l'origine, nous n'avons pas été obligé d'adhérer à l'agence de développement auboise ADENOA puisque nous avons déjà Marne Développement.

Louis ANDERSON précise que sur les 15 entreprises du territoire, 7 ont déjà été rencontrées. Il détaille le plan d'actions et précise qu'il s'agira de prioriser les fiches actions.

Sur la question du logement, il informe qu'il y aura un gros besoin lié au développement de la centrale de Nogent et environ 10 000 emplois sur les 10 ans de construction.

Nicolas COUTENCEAU pose la question de la conciliation avec les exigences du SCOT.

Sacha HEWAK précise que malgré les 600 logements vacants sur Sézanne, le label PVD n'amène pas de financement. Le Président conclut sur le fait qu'il faudra vraiment justifier nos projets auprès de la Région. Le Président rajoute qu'à l'aune de ce diagnostic nous n'avons pas à rougir de notre territoire industriel qui est dynamique et nous nous rendons compte que les entreprises interagissent entre elles.

Petite enfance

Dans le contexte d'ouverture d'une nouvelle crèche collective à Esternay et d'un projet d'extension sur Saint Just Sauvage se pose la question de la gestion d'autant que la DSP de la mini crèche les Clapotis à Saint Just Sauvage va se terminer, que la CAF dans le contexte actuel est assez peu tournée vers les DSP et qu'enfin une loi va dans le sens de la responsabilisation des collectivités dans les services à la petite enfance.

Un diaporama présente 4 scénarii possibles entre gestion en régie et gestion déléguée sur les deux sites. Néanmoins, les élus estiment ne pas avoir assez d'éléments pour étayer leur réflexion. Le Président précise que la question sera soumise au prochain bureau le 20 janvier 2025.

Question sur les 4 hectares de Conflans qui étaient réservés pour une aire de captage mais qui ne sont plus utiles

Il est convenu qu'il sera pertinent que la communauté de communes occupe le terrain avant le classement en réserve naturelle notamment en plantant des peupliers.

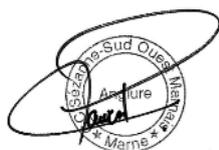
Le Président souhaite que cela soit rapidement réglé avec les élus concernés.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h45 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire aura lieu le lundi 20 janvier 2025 à 19h.

Le Président,

Cyril LAURENT



Le secrétaire de séance,

Dany CARTON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dany Carton', written over a horizontal line.